



*Commission de Surveillance
du Secteur Financier*

COMMUNIQUÉ

CORONAVIRUS (COVID-19) : RÉVISION IMMÉDIATE DE L'ORGANISATION ACTUELLE

Compte tenu de l'évolution du COVID-19, la CSSF conseille vivement aux entités surveillées de revoir immédiatement leur organisation actuelle afin de garantir que :

- un minimum de personnel ne doive se déplacer jusqu'à et travailler à partir du lieu de travail habituel ou du site de repli. Le déploiement des membres du personnel sur le lieu de travail habituel ou sur le site de repli devrait être limité aux fonctions vitales qui sont essentielles au maintien des tâches critiques des entités surveillées afin de rester opérationnelles, à condition que ces fonctions ne puissent être effectuées à distance ;
- soit mis à la disposition des membres du personnel qui ne sont pas équipés d'ordinateurs portables ou d'autres appareils mobiles, dans les meilleurs délais, des solutions de bureau virtuel ou d'autres solutions d'accès à distance, en nuage (« cloud-based ») ou pas.

Il est crucial que le centre financier contribue à protéger au mieux le système de santé et suive l'appel clair des médecins et du gouvernement à rester chez soi. L'accès à distance du domicile est de ce fait à privilégier à toute autre forme de travail, y compris le travail à partir de centres de repli.

Luxembourg, le 22 mars 2020